



CORRIDA Sancerroise

Samedi 05 décembre 2026

REGLEMENT COURSE

Rédaction : Jean-Marc COLAS, Philippe GEORGET et Ulric BONNET

Règlement Corrida Sancerroise 2026

Art.1 Lieu, date et nature de la compétition :

- La Corrida Sancerroise sera organisée le samedi 05 décembre 2026 dans les rues de la ville de Sancerre,
- Départs et arrivées : Tous les départs et arrivées se dérouleront sur la Nouvelle Place à Sancerre.

Les différentes courses : (Les courses N°1, 2 et 3 ne sont pas une compétition)

- **Course N°1 (course découverte sans classement)**
Départ à **15h00**
 - Distance : 200 m (la course se déroule sur un tour de circuit)
 - Réservée aux filles et aux garçons nés en 2021 et après (U7)
- **Course N°2 (course découverte sans classement)**
Départ à **15h20**
 - Distance : 950 m (la course se déroule sur deux tours de circuit)
 - Réservée aux filles et aux garçons nés de 2016 à 2020 (U10 – U12).
- **Course N°3**
Départ à **15h40**
 - Distance : 2100 m (la course se déroule sur deux tours de circuit)
 - Réservée aux filles et aux garçons nés de 2014 et 2015 (U14).
- **Course N°4**
Départ à **16h00**
 - La Débutante : 3500 m (la course se déroule sur un tour de circuit)
 - Réservée aux femmes et hommes nés de 2013 et avant
⇒ Catégories de MI à MA
 - La Duo : 2 x 3500m (chaque coureur fait un tour de circuit)
 - Réservée aux femmes et hommes nés de 2013 et avant
⇒ Catégories de MI à MA
 - La Corrida : 7000 m (la course se déroule sur deux tours de circuit)
 - Réservée aux femmes et hommes nés de 2011 et avant
⇒ Catégories de CA à MA

Les parcours :

- **Courses N°1**
 - Tour de place Nouvelle Place.
- **Courses N°2**
 - Nouvelle Place, rue des Juifs, rue Maurice Suplisson, place du Beffroi, rue des Trois piliers, Nouvelle Place.



CORRIDA Sancerroise

Samedi 05 décembre 2026

REGLEMENT COURSE

Rédaction : Jean-Marc COLAS, Philippe GEORGET et Ulric BONNET

- Courses N°3

- Nouvelle Place, rue des Juifs, rue Maurice Suplisson, rue du maréchal Mac Donald, rue du Puits des Fins, rue du Puits de Dieu, ruelle de Chavignol, place du Beffroi, rue du Méridien, rue de la Croix de Bois, rue de la Paix, rue des Trois Piliers, Nouvelle Place.

- Course N°4

- Nouvelle Place, rue des Juifs, rue Maurice Suplisson, rue du maréchal Mac Donald, rue du Puits des Fins, rue du Puits de Dieu, ruelle de Chavignol, place du Beffroi, rue du Méridien, rue Porte Serrure, rue du Dogue, rue du Vieux Prêche, rue Traversière, rue Basse des Remparts, rue de la Fabrique, Rempart des Dames, rue Porte Vieille, rue des Chenevières, rue Basse Remparts, rue des Pressoirs, rue du Puits Poulton, rue Porte Vieille, rue de la Huchette, Rue des Petits Remparts, rue du Four banal, rue St Père, rue du Pavé Noir, rue de la Croix de Bois, rue de la Paix, rue des Trois Piliers, Nouvelle Place, rue des Vieilles Boucheries, place du Connétable, rue Saint Denis, rue des Degrés, rue Porte Oison, rue du Casse-Cou, Esplanade Porte César, rue Porte César, Nouvelle Place.

Art.2 Comité d'organisation :

- La Corrida Sancerroise sera organisée le samedi 06 décembre 2025 par le club Sancerre Running avec le soutien de la ville de Sancerre.
- Le siège du Comité d'organisation est à la Mairie, place de Panneterie à Sancerre.
Tel. : 06 32 50 94 23 (Philippe Georget) ou 06 81 15 91 46 (Jean-Marc Colas)
ou 06 74 56 10 18 (Ulric Bonnet).
Mail : sancerrunning@gmail.com

Art.3 Conditions de participation :

La participation à la manifestation est conditionnée par :

Catégorie d'âge :

- Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :
 - Baby Athlé (nés en 2021 et après) pour la course N°1
 - Eveil Athlé et U12/Poussins (nés de 2016 à 2020) pour la course N°2
 - U14/Benjamin (nés de 2014 et 2015) pour la course N°3
 - U16/Minimes (nés de 2012 et 2013) pour la course N°4 - *débutante* (1 tour)
 - U18/Cadet à Master (nés de 2011 et avant) pour la course N°4
- ***Une autorisation parentale doit être fournie pour les (enfants) mineurs.***

Parcours Préventif de Santé :

Pour les personnes majeures

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
 - Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
 - Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée
www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la

non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée <https://pps.athle.fr/> dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à World Athletics, doivent fournir un certificat médical en langue française.

Pour les personnes mineures

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
 - o Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
 - o Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**,
 - o Soit un questionnaire relatif à la santé renseigné conjointement par le concurrent mineur et la personne exerçant l'autorité parentale, joint au bulletin d'inscription à remettre sur place le jour de la compétition.
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à World Athletics, doivent fournir un certificat médical en langue française.

Art.4 Inscriptions et tarifs

- Les inscriptions se feront par internet jusqu'au jeudi 03 décembre 2026 à 23h59 sur le site PROTIMING : <https://www.protiming.fr> ou sur le site <https://www.Courir-36.fr> dans la limite des places disponibles.
- **Inscriptions sur Internet** : l'ensemble des pièces manquantes de votre dossier d'inscription est à faire parvenir impérativement avant le 03 décembre 2026 à 23h59
 - o Courses enfants N°1 :
 - Gratuit
 - o Courses enfants N°2 et 3 :
 - Tarifs sur le site : **2 €** (1 € sera reversé au Téléthon)
 - o Course adultes N°4 :
 - Tarifs sur le site : **12 €** (6 € seront reversés au Téléthon)
 - Tarifs Duo (2 coureurs) : **14 €** (7 € seront reversés au Téléthon)
 - Tarifs « la débutante » (1 tour) : **7 €** (3,50 € seront reversés au Téléthon)



CORRIDA Sancerroise

Samedi 05 décembre 2026

REGLEMENT COURSE

Rédaction : Jean-Marc COLAS, Philippe GEORGET et Ulric BONNET

- **Inscriptions sur place** : Les inscriptions « Sur place » se dérouleront à la Nouvelle Place à Sancerre, le samedi 05 décembre 2026 de 14h à 15h30 dans la limite des dossards disponibles avec un tarif majoré :
 - o Courses enfants N°1 :
 - Gratuit
 - o Courses enfants N°2 et 3 :
 - Tarifs sur place : **4 €** (2 € seront reversés au Téléthon)
 - o Course adultes N°4 :
 - Tarifs sur place : **15 €** (7,5 € seront reversés au Téléthon)
 - Tarifs Duo (2 coureurs) : **16 €** (8 € seront reversés au Téléthon)
 - Tarifs « la débutante » (1 tour) : **8 €** (4 € seront reversés au Téléthon)
- **Dossiers incomplets** : En l'absence d'un des documents listés dans l'Art.3, les inscriptions ne pourront en aucun cas être validées.
- Il n'y aura pas d'inscription par courrier

Art.5 Les dossards (article uniquement pour la course N°4)

Retrait des dossards :

- **Lieux** : Les dossards sont à récupérer à la Nouvelle Place à Sancerre,
- **Horaires** : Samedi 05 décembre 2026 à partir de 13h30
- **Conditions de retrait** :
 - o Pour retirer votre dossard, vous devez, obligatoirement, être en possession d'une pièce justifiant votre identité.
 - o Pour retirer le dossard de quelqu'un d'autre, vous devez, obligatoirement, être en possession d'une pièce justifiant votre identité et de la pièce justifiant l'identité de cette personne (ou copie de la pièce).
- **Seuls les dossards dont le dossier est complet seront donnés aux concurrents.**

Port du dossard :

- Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié, réduit de taille, partiellement visible.

Cession du dossard :

- Tout engagement est personnel.
- Pour toute demande de transfert de dossard, il est impératif de prendre contact avec l'organisation avant la course.
- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Art.6 Organisation et règlement des courses

Règlement particulier à toutes les courses pour les personnes en situation de handicap :

- La participation des joëlettes est autorisée, sous réserve que le nombre d'accompagnateurs ne dépasse pas six. Seule la joëlette figurera au classement et non pas les accompagnateurs même s'ils seront dotés d'un dossard,
- Les joëlettes partiront 5 minutes avant le reste du peloton,
- Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Sécurité :

- Mise en place de signaleurs dans chaque carrefour
- Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, chien ou autre animal de compagnie sont formellement interdits sur les parcours des courses.
- Pour la course N°4, départ à 16h00.

Service Médical :

- Une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la manifestation, elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

Règles sportives :

- La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA

Suiveur :

- Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification

Bâtons :

- Le port des bâtons n'est pas autorisé

Limite horaire : (ne concerne que la course N°4)

- Les participants doivent parcourir la totalité du parcours en un temps de course maximum de 1h15. Passé ce délai, les participants seront considérés comme hors course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Art.7 Classements et récompenses

Classement :

- Le classement sera établi uniquement pour les courses N°3 et 4
- Le classement général « scratch » ainsi que le classement masculin et féminin donneront lieu à un classement séparé en accord avec le règlement de la FFA. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.
- Un participant ne franchissant pas l'ensemble des points de chronométrage disposés sur le parcours ne sera pas classé à l'arrivée.



CORRIDA Sancerroise

Samedi 05 décembre 2026

REGLEMENT COURSE

Rédaction : Jean-Marc COLAS, Philippe GEORGET et Ulric BONNET

Règlement particulier aux courses N°1 et 2:

- Ces courses, réservées aux jeunes ont la vocation de faire participer les jeunes enfants à une fête sportive sans esprit de compétition,
- Il n'y aura pas de classement établi sur la place d'arrivée.

Publication des résultats :

- Les résultats seront disponibles au plus tard le lendemain de la course sur le site Internet du club - <https://sancerre-running.clubeo.com/>

Protocole :

- Pour prétendre au protocole, les participants doivent assister à la remise des récompenses.

Art.8 Assurances :

- Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisation de la Corrida Sancerroise a souscrit une assurance responsabilité civile, sous le numéro 4121633J, souscrite auprès de la société de courtage d'assurances AIAC sud-ouest, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celles des participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.
- Individuelle accident : L'organisation de la Corrida Sancerroise recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.
- Domage matériel : L'organisation de la Corrida Sancerroise décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre les organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Art.9 Cas de force majeure :

- Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, les participants seraient remboursés de leurs frais d'engagement. Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

Art.10 Droit à l'image :

- Tout coureur autorise expressément les organisateurs de la Corrida sancerroise, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur tout support, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course et ce, pour une durée de 2 ans.



CORRIDA Sancerroise

Samedi 05 décembre 2026

REGLEMENT COURSE

Rédaction : Jean-Marc COLAS, Philippe GEORGET et Ulric BONNET

Art.11 Informatique et Liberté :

- Chaque concurrent accepte que son nom, prénom et date de naissance apparaissent dans la liste des inscrits. Sauf opposition écrite, ces informations pourront être communiquées aux sociétés partenaires de l'événement et publiées dans les résultats sur le site internet de l'organisation et de la Fédération Française d'Athlétisme,
- Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de modification et de suppression de données personnelles les concernant, en faisant une demande par écrit à Sancerre Running – Mairie – Place de la Panneterie – 18300 Sancerre.

Art.12 – Charte éthique de la Corrida Sancerroise

En s'engageant à la Corrida Sancerroise chaque participant s'engage à :

Environnement

- Ne rien jeter dans les rues (emballage, bouteilles...)
- Les participants doivent conserver leurs déchets jusqu'à l'arrivée ou les mettre dans une poubelle
- Respecter les espaces publics en utilisant les toilettes mises à disposition par la ville de Sancerre,

Respect

- Ne pas tricher avant, pendant ou après la course.
- N'utiliser aucune substance dopante conformément aux articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.
- Respecter autrui : coureurs, bénévoles, spectateurs.
- Contribuer à faire de la Corrida Sancerroise, un moment festif, de plaisir et de partage.
- Courir ou marcher sur le côté droit de la chaussée afin de faciliter le dépassement par la gauche des coureurs plus rapides que lui.

Solidarité

- Porter assistance à toute personne le nécessitant.

Art.13 – Acceptation

- La participation à la Corrida Sancerroise implique l'acceptation expresse par chaque participant dudit règlement.
- L'organisation de la Corrida Sancerroise se réserve le droit de modifier le présent règlement, notamment pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités.